

Éric Zemmour assigne « Closer » qui révèle la grosseur de sa conseillère

INFO LE POINT. Le polémiste demande l'interdiction à la vente du magazine people, qui révèle que sa conseillère Sarah Knafo,

[Continuer sans accepter >](#)

Le Point

Le Point respecte votre vie privée et vos données personnelles

Le Point et ses [partenaires](#) utilisent des cookies ou l'identifiant unique de votre appareil et traitent des données personnelles pour améliorer votre expérience utilisateur, réaliser des statistiques d'audience, vous proposer des services adaptés à vos centres d'intérêt ou des publicités ciblées et vous offrir des fonctionnalités relatives aux réseaux sociaux.

Le Point et ses [partenaires](#) utilisent des cookies aux fins suivantes :

| | |
|---|---|
| Stocker et/ou accéder à des informations sur un terminal | ∨ |
| Publicités et contenu personnalisés, mesure de performance des publicités et du contenu, données d'audience et développement de produit | ∨ |
| Données de géolocalisation précises et identification par analyse du terminal | ∨ |
| Mesure d'audience | ∨ |
| Analyse et personnalisation des contenus | ∨ |

Vous pouvez modifier vos préférences à tout moment sur le site ou l'application du Point.

Pour en savoir plus sur vos droits, consultez [la politique cookies](#) du Point.

Paramètres

Tout accepter

Publié le 25/11/2021 à 20h03 - Modifié le 25/11/2021 à 21h16



Éric Zemmour et sa conseillère Sarah Knafo assignent Closer en référé. Ce jeudi après-midi, leurs avocats, M^{es} Olivier Pardo et Simon Olivennes, ont plaidé devant la 17^e chambre du tribunal judiciaire de Paris l'interdiction de publication du magazine, pour le numéro à paraître ce week-end ou, le cas échéant, son retrait des kiosques. Selon leurs conseils, le journal porterait atteinte à l'intimité de leur vie privée. Dans les assignations que Le Point a pu consulter, ni Éric Zemmour ni Sarah Knafo ne contestent l'information qu'ils